

SEANCE DU
21 DÉCEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
50

Date de convocation :
15 décembre 2023

Date d'affichage :
22 décembre 2023

OBJET :
Signature d'une convention de prise en charge des surcoûts liés à l'incendie du site de traitement du SMET71

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 59

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 59

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir :** 9
- **n'ayant pas donné pouvoir :** 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 21 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Evelyne COUILLEROT
M. Armando DE ABREU
M. Christophe DUMONT
M. Bernard DURAND
Mme Marie-Claude JARROT
M. Jean-François JAUNET
M. Frédéric MARASCIA
M. David MARTI
Mme Viviane PERRIN
M. Philippe PIGEAU
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Marc REPY



Vu l'adhésion de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau au syndicat de traitement SMET71,

Le rapporteur expose :

« Le Syndicat Mixte d'Études et Traitement des déchets ménagers 71 assure le traitement des ordures ménagères de 10 collectivités, qui assurent elle-même la compétence « collecte ».

Pour le traitement des ordures ménagères (OMr), le SMET71 a construit une usine de tri, de méthanisation et de compostage (baptisée « usine ECOCEA »), exploitée par la société PAPREC Group en vertu d'un marché de conception-réalisation signé en 2011.

Au vu des capacités de l'usine, le syndicat externalisait depuis l'adhésion de la CUCM, soit le 1^{er} janvier 2023, le traitement d'une partie (environ la moitié, soit 200/220 tonnes sur un total d'environ 400 tonnes hebdomadaires) de ses OMr, lesquelles étaient traitées au sein d'Unités de Valorisation Énergétique (ci-après « UVE ») situées à Dijon, Bourgogne et Bourgoin-Jallieu.

Le 18 mars 2023, un incendie s'est déclaré sur l'usine ECOCEA. Cet incendie a détruit le bâtiment de tri des ordures ménagères et les équipements qu'il abritait destinés à séparer le verre, les métaux, les plastiques et la matière organique. Depuis lors, l'usine ECOCEA est dans l'impossibilité de traiter les OMr.

En conséquence, et compte tenu de l'urgence et de la nécessité de garantir la continuité du service de traitement des OMr et la salubrité publique, les OMr ne pouvant être stockées dans le centre de stockage de Chagny sont transportées vers d'autres exécutoires en vue d'être traitées notamment dans des UVE limitrophes. L'externalisation concerne, pour la CUCM, 150 tonnes d'OMr par semaine environ, en sus des 200/220 tonnes hebdomadaires d'OMr dont le traitement est d'ores et déjà externalisé vers des UVE.

Cette externalisation génère une augmentation des coûts de transport et de traitement. L'assurance de l'exploitant (la société PAPREC Group) prend en charge ces surcoûts depuis le 9 mai 2023. Néanmoins, afin de faciliter l'action de la société PAPREC, il est proposé de verser une avance dans l'attente de l'indemnisation de l'assurance.

C'est dans ce contexte, et après des discussions menées en présence du SMET 71, que la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la société PAPREC Group sont parvenues à se mettre d'accord sur les modalités de prise en charge de ces surcoûts de transport qui restent, in fine, supportés par la seule société PAPREC.

La présente convention a en conséquence pour objet de définir ces modalités de prise en charge financière ainsi que les obligations de chacune des parties dans ce cadre.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Etant précisé que Monsieur Jean-François JAUNET, Monsieur David MARTI, Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Philippe PIGEAU, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Armando DE ABREU et Madame Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote.

DÉCIDE

- de valider l'accord de remboursement des surcoûts de transport par la société Paprec.
- d'autoriser le Président, ou son représentant désigné, à signer la convention et tous documents s'y référant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 décembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

et publié, affiché ou notifié le 22 décembre 2023

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Meunier', enclosed in a thin black rectangular border. The signature is stylized with a large loop at the beginning and a horizontal line crossing through the middle.

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Meunier', enclosed in a thin black rectangular border. The signature is stylized with a large loop at the beginning and a horizontal line crossing through the middle.